

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 mai 2023

N° 25/2023

Service intérim du
Centre de Gestion de
la fonction publique
territoriale des Deux-
Sèvres - Hausse de la
participation aux frais
de gestion des agents
intérimaires -
signature d'un
avenant n° 2 à la
convention

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Didier DAVID Guillaume PORCHET, Thomas BEVILLE

Excusés avec pouvoirs : Virginie MARTINS pouvoir à Lucy MOREAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

Excusés sans pouvoir : Fabienne THORRÉE, Sophia AUGER, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRE.

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,



Lucy MOREAU

Transmission au contrôle de légalité le
Publié le

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230525-25-2023-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

**N° 25 : Service intérim du Centre de gestion de la fonction
publique territoriale des Deux-Sèvres - Hausse de la participation
aux frais de gestion des agents intérimaires - Signature d'un
avenant n° à la convention**

- Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 05/12/2000, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

La Secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230525-25-2023-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023